



REGLEMENT DE L'OPEN FEMININ DE TENNIS DE TABLE SAISON 2019 - 2020

Equipes de 2 joueurs licenciés ou non licenciés.

Chaque équipe devra être composée d'**AU MOINS UNE FEMININE**.

Plusieurs tableaux seront préparés, en fonction :

- du nombre d'équipes engagées
- du niveau des équipes inscrites

Placement des équipes dans le tableau : en fonction de l'addition du nombre de points licence (saison 2019/2020, points de début de première phase) de chacun(e) des joueurs(ses).

- Pour les non licenciés(es), le nombre de points licence sera de 400.
- Pour les non licenciés(es) ayant déjà été licenciés(es), le nombre de points licence sera celui qui serait attribué à ce joueur(se), si ce dernier reprenait une licence cette saison.

Déroulement des rencontres : la victoire est acquise en 3 manches gagnantes.

Tous les matchs se jouent en double.

Possibilité de repêchage dans un tableau, si ce dernier comporte un nombre d'équipes impair. Dans ce cas précis, le départage se fera dans un premier temps par rapport au quotient des manches, puis au quotient des points. Si l'égalité persiste, l'équipe ayant le ou la plus jeune joueur (se) sera repêchée.

L'organisateur se donne le droit de modifier le règlement en fonction du nombre d'équipes.